

SERVICES DE L'ÉTAT EN VAUCLUSE
Direction Départementale des Territoires
Service Economie Agricole
Autorisations d'exploiter
84905 AVIGNON CEDEX 9

Dossier suivi par : Jean-Michel BRUN : 04 88 17 85 49 / jean-michel.brun@vaucluse.gouv.fr
Jean-Christophe CARA : 04 88 17 85 08 / jean-christophe.cara@vaucluse.gouv.fr

LISTE DES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'EXPLOITER SOUMISES A PUBLICITE

L'article D331-4-1 créé par décret Numéro 2015-713 du 22 juin 2015 - art 2 précise : En application de l'article R 331-4 du code rural, les demandes d'autorisation d'exploiter des terres agricoles, sont soumises à publicité sur le site internet de la Préfecture.

Le tableau ci-après indique l'identité du demandeur de l'autorisation d'exploiter, la superficie des biens, la localisation des biens, l'identité des propriétaires (ou de leurs mandataires), la date d'enregistrement de la demande et son numéro d'enregistrement.

Les demandes concurrentes doivent être déposées auprès de la DDT de Vaucluse (adresse ci-dessus) ***dans les 2 mois qui suivent l'enregistrement du dossier et avant expiration du délai des 2 mois d'affichage***. L'imprimé cerfa n°11534*04 et annexes sont accessibles sur le site internet de la préfecture de Vaucluse : [Accueil](#) > [Politiques publiques](#) > [Agriculture, forêt et développement rural](#) > [Sociétés et foncier](#) > [Autorisation d'exploiter](#) > **CONTRÔLE DES STRUCTURES - OBTENIR UNE AUTORISATION D'EXPLOITER**

Si les dossiers sont déposés à l'expiration du délai ou si les demandeurs n'ont pas précisé qu'ils s'inscrivaient (suite à la publicité) en concurrence avec une précédente candidature, ils ne seront pas opposables dans la comparaison des rangs de priorité.

N° de dossier	Date d'envoi en mairie	Date fin d'affichage (2mois)	Demandeur	Superficie demandée	Localisation		Propriétaire(s) ou Mandataire(s)
					Commune(s)	N° des parcelles demandées	
84-2024-24	01/03/24	02/05/24	SCEA FONTVERT	3,86 ha	LOURMARIN	A273 – A274 – A434 - A531	Jean-Philippe MORVAN et Bélinda DAWN-GOUGH